

"Le Matin" du 21 mai 1915.

Discours de M. Salandra à la Séance des Députés du 20 mai 1915.

Depuis sa résurrection à l'unité d'Etat, l'Italie s'est affirmée dans le monde des nations comme un facteur de modération, de concorde et de paix, et elle peut fièrement proclamer avoir accompli cette mission avec une fermeté qui n'a pas fléchi même devant les sacrifices les plus pénibles. Dans la dernière période de plus de trente ans, elle a maintenu son système d'alliances et d'amitiés, notamment dans le but d'assurer de cette manière l'équilibre européen et, avec celui-ci, la paix. Etant donnée la noblesse de ce but, l'Italie a non seulement toléré le manque de sécurité de ses frontières, elle a non seulement subordonné à ce but ses aspirations nationales les plus sacrées, mais encore elle a dû assister avec douleur aux tentatives pratiquées méthodiquement pour supprimer ces caractères d'italianité que la nature et l'Histoire avaient imprimés de façon ineffaçable sur ces régions généreuses.

L'ultimatum que l'empire austro-hongrois adressait à la Serbie en juillet 1914, annulait d'un seul coup les effets d'un effort longtemps soutenu; en violant le pacte qui nous liait à cet Etat, il violait le pacte dans sa forme, car il omettait de conclure un accord préalable avec nous et même de nous donner un simple avis, et il le violait aussi dans sa substance, car il visait à troubler à notre détriment le système délicat des possessions territoriales et des sphères d'influence qui avaient été constituées dans la presqu'île balkanique. Mais, plus encore que tel ou tel point particulier, c'était l'esprit tout entier dont s'inspirait le traité qui était lésé et même supprimé, car, en déchaînant dans le monde la guerre la plus terrible en contradiction directe avec nos intérêts et nos sentiments, on détruisait l'équilibre que l'alliance devait servir à assurer et on ressuscitait virtuellement, mais irrésistiblement, le problème de l'intégralité nationale de l'Italie. Néanmoins, pendant de longs mois, le gouvernement s'est employé patiemment à rechercher un compromis restituant à l'accord sa raison d'être qu'il avait perdue. Ces négociations cependant devaient avoir des limites non seulement de temps, mais de dignité, au delà desquelles on aurait compromis à la fois les intérêts et l'honneur de notre pays.

Dès lors, pour sauvegarder ces suprêmes raisons, le gouvernement royal s'est vu forcé de notifier au gouvernement impérial et royal austro-hongrois, le 4 mai, le retrait de toutes ces propositions d'accord, la dénonciation du traité d'alliance et une déclaration de sa liberté d'action; et, d'autre part, il n'était plus possible de laisser l'Italie dans l'isolement, sans sûreté et sans prestige, précisément au moment où l'Histoire du monde traverse une phase décisive. Dans cet état de choses, ayant considéré la gravité de la situation internationale, le gouvernement doit être préparé aussi politiquement à affronter toutes les plus grandes épreuves, et, par ce projet de loi, il vous demande les pouvoirs extraordinaires qui lui sont nécessaires; cette mesure est justifiée non seulement par nos précédents et par ceux des autres Etats, quelle que

soit la forme de leur gouvernement, mais elle représente une meilleure coordination et même une atténuation de ces facultés que même notre droit en vigueur accorde d'ailleurs au gouvernement lorsqu'il est question de cette loi suprême qu'est le salut de l'Etat.

Sans emphase et sans orgueil, mais comprenant la grave responsabilité qui nous incombe à cette heure, nous avons conscience d'avoir satisfait aux plus nobles aspirations et aux intérêts les plus vitaux de la patrie: en son nom et par dévouement pour elle, nous adressons notre appel fervent et ému au Parlement et, au delà du Parlement, au pays pour que tous les dissentiments s'apaisent et que, sur eux, de tous côtés, descende sincèrement l'oubli.

Les divergences d'idées entre les partis et les classes, les opinions individuelles, en temps ordinaire toujours respectables, les raisons mêmes en somme qui donnent à la vie le contraste fécond et quotidien des tendances et des principes, doivent disparaître aujourd'hui devant la nécessité qui prime toutes les autres et un idéal qui enflamme plus que tout autre, c'est à dire la fortune et la grandeur de l'Italie.

A partir d'aujourd'hui, nous devons oublier toute autre considération et nous rappeler seulement celle-ci: être tous des Italiens, aimer tous l'Italie avec la même foi et la même ferveur. Que les forces de tous se concentrent dans une seule force, que les coeurs de tous se resserrent en un seul coeur, qu'une seule volonté unanime nous guide vers le but invoqué, et que la force, le coeur et la volonté trouvent leur expression unique, vive et héroïque dans l'armée et la flotte de l'Italie et dans le chef auguste qui les conduit vers les destinées d'une histoire nouvelle! Vive le roi! Vive l'Italie!

Chaque phrase de la Déclaration de M. Salandra a été accueillie par de très vifs applaudissements prolongés et unanimes. La fin en a été saluée par une ovation interminable, aux cris enthousiastes de: "Vive le roi! Vive l'Italie! Vive l'armée!"

Le projet de loi

Les manifestations d'enthousiasme ayant pris fin, M. Salandra reprend la parole:

Messieurs les députés, j'ai l'honneur de vous présenter un projet de loi pour faire face aux dépenses éventuelles d'une guerre nationale (Applaudissements prolongés).

En voici le texte:

Le gouvernement est autorisé, en cas de guerre et pendant la durée de la guerre, à prendre des décisions ayant valeur de loi pour tout ce qu'exigent la défense de l'Etat, la garantie de l'ordre public et les besoins urgents de l'économie nationale. Les dispositions contenues dans les articles 243 à 251 du Code militaire restent en vigueur.

Le gouvernement est autorisé à faire face aux dépenses nécessaires, avec des moyens extraordinaires.

Il est autorisé également à recourir jusqu'au 31 décembre 1915 aux douzièmes provisoires pour équilibrer le budget.

En vente 0.10 fr.